

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

#### Arrêté du 5 décembre 2016 fixant le nombre des emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale

NOR : MENH1614255A

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre de l'économie et des finances, la ministre de la fonction publique et le secrétaire d'Etat chargé du budget et des comptes publics,

Vu le décret n° 2016-1413 du 20 octobre 2016 relatif aux emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le nombre des emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale régis par le décret du 20 octobre 2016 susvisé est fixé ainsi qu'il suit :

- emplois du groupe I : 46 ;
- emplois du groupe II : 202 ;
- emplois du groupe III : 428.

**Art. 2.** – Le présent arrêté entre en vigueur le 23 octobre 2016 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 5 décembre 2016.

*La ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur  
et de la recherche,*

Pour la ministre et par délégation :

*La directrice générale  
des ressources humaines,*

C. GAUDY

*Le ministre de l'économie  
et des finances,*

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur du budget :

*Le sous-directeur,*

A. JULLIAN

*La ministre de la fonction publique,*

Pour la ministre et par délégation :

*Le directeur général de l'administration  
et de la fonction publique,*

T. LE GOFF

*Le secrétaire d'Etat  
chargé du budget  
et des comptes publics,*

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :

Par empêchement du directeur du budget :

*Le sous-directeur,*

A. JULLIAN